à Crie[?]

Revue d'Etudes Psychiques

PUBLICATION MENSUELLE

2e Série - 1e Année — Août 1904. — N° 8

UNE ÉTUDE D'UN MAGISTRAT FRANÇAIS

sur le PROCÈS ROTHE (1)

Mme Rothe demeura plus d'un an en détention préventive. Le peu d'importance que présentent aux yeux du public les escroqueries dont elle se serait rendue coupable ne justifiait pas une pareille durée de l'emprisonnement préventif. Elle fut soumise à de nombreux experts qui étudièrent son état mental et *crurent* examiner ses facultés médianiques. Le juge d'instruction recueillit des renseignements sur la vie de la prévenue et sur toute sa famille. De nombreux témoins furent entendus et racontèrent leurs impressions. Enfin le 23 mars 1902, les débats commencèrent. Plus de quatre-vingts témoins étaient cités. L'affluence du public était telle que les débats eurent lieu dans la grande salle de la Cour d'assises.

Après la lecture de l'« Anklageschrift ». sorte d'acte d'accusation, et de l'ordonnance de renvoi qui inculpait Mme Rothe et son complice défaillant Jentsch de soixante et une escroqueries en réunion et de neuf tentatives d'escroquerie, l'interrogatoire de la prévenue commença. Son système était d'une extrême simplicité. Tout ce qu'elle avait dit ou fait dans les séances ou même hors des séances, lorsque des phénomènes se produisaient, l'avait été dans l'état de trance. Elle en avait une amnésie complète. La connaissance qu'elle en avait n'était qu'indirecte : elle l'avait acquise par ouï-dire.

Elle raconta cependant que depuis son enfance elle

(1) Suite; voir le n° de Juillet, page 228.

avait des visions: elle apercevait des gens que les autres personnes ne voyaient pas. Lorsqu'elle donnait la description des êtres qu'elle était seule à apercevoir, il arrivait qu'on reconnaissait des personnes décédée.s Elle avait une douzaine d'années quand elle se rendit compte de son étrange faculté. Les apparitions étaient nébuleuses, mais leur visage et leurs mains étaient bien formés. Souvent elles lui disaient leurs noms; elle voyait aussi une dame Ellé, défunte amie de sa mère. Cette apparition causait avec elle.

Elle raconta ces faits à sa mère qui, très effrayée, conduisit sa fille à un ecclésiastique d'Altembourg, où elle demeurait. Celui-ci bénit l'enfant et lui dit qu'elle ne verrait plus d'esprits. En revenant chez elle, la mère de Mme Rothe passa par le cimetière et pria sur la tombe des défunts qui fréquentaient sa fille. La bénédiction et les prières ne mirent pas fin à leurs visites, mais la jeune fille ne parla plus. Elle garda pour elle-même ses impressions. A seize ans, elle se plaça comme domestique; à cette époque elle eut des visions prémonitoires. Elle prédit des catastrophes de chemins de fer et des incendies. Elle annonça, dit-elle, quatorze jours à l'avance l'incendie du château d'Altenbourg. Elle épousa en 1870 un nommé Rothe, chaudronnier à Gera. Elle eut plusieurs grossesses.. Les enfants paraissent avoir eu quelques tares héréditaires.

Elle raconta ensuite ses premières expériences spirites; je les ai déjà fait connaître.

Les matérialisations de fleurs s'étaient quelquefois produites avant qu'elles se montrassent pour la première fois en séance spirite. Quand elle marchait dans la rue, il lui arrivait de voir tomber à ses pieds des fleurs fraîchement coupées. Elle s'imagina tout d'abord qu'elle était l'objet d'une plaisanterie; elle voyait ensuite des fleurs apparaître sur le plancher de sa chambre sans savoir d'où elles venaient. Elle ne comprit que plus tard la signification de ces faits.

Puis elle fit le récit de son association avec Jentsch, elle conta aux juges ses séances, ou ce qu'elle en préten-

dait savoir. Le président lui demanda avec étonnement comment elle avait été amenée à dire une prière au commencement des séances. « La vie toute entière est une prière pour moi, » répondit-elle.

Souvent, après les séances, les assistants prenaient un repas en commun; elle reconnut qu'il lui arrivait de s'entrancer à table, mais elle ne put fournir aucun renseignement sur ce qu'elle faisait à ce moment. Elle n'avait aucun souvenir de la surprise de la police, et quant aux questions d'argent, elle n'en avait jamais eu cure.

Des témoins furent ensuite entendus : leur audition dura près de cinq jours; presque tous les témoins à décharge sont venus raconter les mêmes choses. Ils avaient vu les fleurs se matérialiser sous leurs yeux; Mme Rothe avait donné une description exacte de leurs parents prédécédés; ils avaient reconnu leurs expressions familières et reçu une fleur ou une branche matérialisée comme souvenir du cher défunt. Le commissaire de police qui a démasqué Mme Rothe a lui-même déclaré, comme je l'ai déjà conté, avoir reconnu feu son père dans la description faite par Mme Rothe d'un vieillard décoré qu'elle voyait près de lui !

Quelques médiums ont été entendus. Une dame Urban a un fils qui est « clairvoyant » depuis l'âge de quatre ans. Il annonçait dans les séances ce qui allait se passer. Le témoin raconte qu'elle a reçu une fois une rose matérialisée; pendant qu'elle la montrait à une voisine, deux petits fleurs bleues naquirent subitement.

Un autre clairvoyant, M. Weschel, déclara qu'il voyait des apparitions dans les séances de Mme Rothe. Un jour que celle-ci faisait parler l'esprit de Zwingle, réformateur religieux suisse tué le 8 octobre 1531 à la bataille de Cappel, le témoin vit derrière le médium la forme de Zwingle qui gesticulait. Il le reconnut bien « quoiqu'il ne sût de lui qu'une chose, qu'il avait été un disciple de la Réforme ». L'esprit de Zwingle avait « un complet d'été clair, avec une jaquette » ! Costume bien inusité pour un réformateur du XVIe siècle.

Beaucoup d'autres témoins ont vu « des fleurs et des

oranges se former au sein d'une masse vaporeuse qui se condensait ».

Mais, pour ne pas allonger inutilement ce récit, je ne retiendrai que les dépositions du vieux et respecté président du tribunal de cassation de Zurich et du professeur en retraite Sellin.

Le président Sulzer a fait la connaissance de Mme Rothe dans une séance tenue près de Constance. Les effets de Jentsch et de Mme Rothe furent examinés et le médium visité avec soin par quelques dames. On ne la perdit pas de vue, pas plus que son impresario. Dès le début de la séance, Mme Rothe personnifia une des parentes du président : les choses qui lui furent dites étaient étonnamment justes, et il n'hésita pas à identifier l'esprit. Il s'était, en effet, pendant longtemps, éloigné de la religion chrétienne, mais il y était revenu. Mme Rothe ne pouvait pas connaitre ce détail : l'esprit manifesta sa joie de cette conversion. Beaucoup d'autres choses exactes lui furent dites, entre autres qu'il avait récemment prié pour son père, ce qui avait fait du bien à ce dernier. Puis un autre esprit se manifesta par des coups frappés au milieu de la table ; Mme Rothe décrivit ensuite la femme de M. Sulzer qui se tenait derrière lui, la main sur son épaule. Cette forme avait été vue antérieurement par d'autres médiums dans la même position : elle n'avait pas voulu dire son nom et M. Sulzer avait cru que c'était l'esprit de sa mère.

Le témoin décrivit ensuite les apports qui furent nombreux : chaque assistant eut des fleurs. Il y eut de l'écriture directe qui parut sur des feuilles de papier placées sous la main de Mme Rothe : cette main était tenue par un des assistants. Le phénomène se réalisa même quand un sceptique tint la main du médium. En 1901, Jentsch et Mme Rothe vinrent sur son invitation à Zurich. Ils furent visités avec soin avant la séance et procès-verbal de cet visite fut dressé.

Pour M. Sulzer, il n'était pas possible que Mme Rothe pût cacher des fleurs sous ses vêtements. Il cita à ce sujet le fait suivant : le médium matérialisa des roses à

longues tiges toutes couvertes de délicates petites épines: il observa ces tiges avec soin, pas une épine n'était lésée; il en aurait été différemment si la fleur avait été portée quelque temps dans un sac, sous la robe.

D'ailleurs, le temoin aurait vu les matérialisations se faire: il aperçut sur la main de Mme Rothe quatre petits points nébuleux qui se condensèrent en bonbons sur lesquels le mot « Maude » était imprimé.

La seconde séance fut moins bonne, car quelques assistants avaient découvert que les fleurs matérialisées quelques jours avant avaient été achetées dans une boutique de Zurich. Ce fait demeurait une énigme pour le savant témoin: Jentsch déclarait que les esprits devaient acheter les fleurs à matérialiser — puisque ce n'étaient pas des fleurs des champs; — ils les dématérialisaient ensuite. Pour cet achat, ils se servaient du *corps astral* de Mme Rothe. Cette explication n'a pas été jugée impossible par M. Sulzer. Il expliqua les apports de la manière suivante: les fleurs se résolvent en atomes, de sorte qu'elles deviennent invisibles; les clairvoyants les aperçoivent cependant sous la forme d'un petit nuage; puis, elles se condensent et apparaissent encore humides de rosée. Mlle Köhler, fille de l'ancien procureur général de Zurich, avait nettement vu deux bouquets se former ainsi aux dépens d'une masse vaporeuse.

La déposition de M. Sulzer fit naturellement beaucoup d'impression sur l'auditoire; celle de M. Sellin eut une moins grande portée. M. Sellin est un des chefs du spiritisme allemand et j'aurai l'occasion de montrer que ses appréciations ne sauraient être acceptées comme celles d'un observateur très sûr. Son honorabilité est, d'ailleurs, au-dessus du soupçon. Il fit une véritable conférence sur le spiritisme et expliqua comme Jentsch l'incident de Zurich. J'aurai à revenir sur ce point tout à l'heure, mais la conclusion qu'il faut tirer des dépositions des témoins à décharge est qu'une foule de gens de toutes classes, de tous degrés d'intelligence et d'instruction, ont affirmé avoir constaté des faits extraordinaires en la présence de Mme Rothe.

Il en a été autrement des témoins à charge. L'un des premiers, M. Gerling, avait été un fidèle de Mme Rothe; il l'avait défendue dans une conférence publique contradictoire, contre les accusations du pasteur Riemann et de l'avocat Bohn. Mais il eut ensuite l'occasion de s'apercevoir de choses suspectes. Un jour, Mme Rothe cassa une petite branche de thuya dont elle fit ensuite un apport. Une autre fois, elle prit dans un album une photographie qu'elle matérialisa quinze jours après. Il observa dès lors, avec soin, les procédés du médium et s'aperçut qu'elle détournait habilement l'attention des spectateurs, en tenant la main droite en l'air et en faisant avec elle des mouvements comme si elle essayait de saisir quelque chose d'invisible. Puis elle lançait avec une grande dextérité des fleurs en l'air, de la main gauche, pendant que tout le monde regardait la droite. Le témoin n'en a rien dit à Mme Rothe; il n'avait pas l'intention de la démasquer, il voulait seulement s'éclairer. Démasquer un médium qui trompe est chose difficile; les cercles spirites de Berlin sont si crédules et si fanatiques, qu'il se fût exposé à toutes sortes d'injures s'il l'avait fait. Le témoin raconta, d'ailleurs, que, dans une séance donnée chez lui, une dame Wagner avait surpris le médium en flagrant délit de fraude. Mme Rothe, selon son habitude, parait-il, avait amené deux dames de ses amies qui n'étaient pas invitées. Elle les plaça à ses côtés. Une invitée, Mme Wagner, se plaça de manière à bien observer et découvrit, cachées derrière ces deux dames, les fleurs que Mme Rothe prétendait matérialiser. Mme Wagner se leva aussitôt en criant: « Vous trichez! Je vois maintenant d'où viennent les fleurs! » Jentsch bondit sur l'indiscrète comme un tigre, prêt à lui faire un mauvais parti. Mme Rothe, quand elle vit Mme Wagner se précipiter sur elle, se débarrassa rapidement des fleurs qui étaient près d'elle: il en tomba une véritable pluie autour d'elle. « Après le départ de Mme Wagner, » dit le témoin, « je demandai à Mme Rothe de continuer la séance; mais elle eut une crise hystérique de larmes et dit qu'elle était trop émue pour continuer. Je l'accompagnai à sa chambre; Jentsch

la suivait; elle se retourna et lui dit impérieusement: « Toi, descends, et vas écouter ce qu'on dit. »

Le fleurs étaient humides, mais elles n'étaient pas humides de rosée, car elles n'étaient pas fraichement coupées; leurs tiges étaient sèches. M. Gerling se renseigna et apprit qu'il était possible de conserver des fleurs fraîches avec un peu de glace.

Le témoin était indigné de voir que de pareilles supercheries étaient accomplies sous le manteau de la religion. Il en attribuait toute la responsabilité à Jentsch, qui, pour lui, hypnotisait Mme Rothe et lui donnait des suggestions.

Mme Rothe devait attacher les fleurs à une cordelette placée sous sa robe. Il a trouvé, un jour, après une séance, une cordelette de ce genre qui figura parmi les pièces à conviction. Elle prenait les fleurs en passant la main dans une fente de sa robe.

Cette déposition mit Mme Rothe en fureur. Elle protesta avec violence. Jamais elle n'avait dit à Jentsch d'aller écouter ce que l'on disait! Elle lui avait seulement dit de veiller à ce qu'on ne lui jouât pas quelque tour de mauvaise foi. « Quant à la cordelette, si M. Gerling me l'attribue, » dit-elle, « moi je réponds que c'est lui qui l'a apportée! » Le président dut l'arrêter et l'engager à ne pas aller trop loin.

Un écrivain spirite, le Dr Spatzier, assista à trois séances de Mme Rothe: ses productions lui parurent suspectes. Une azalée qu'elle matérialisa ne flotta pas dans l'air, elle la prit sur elle-même où elle se trouvait dissimulée. Cependant il a vu une chose qui l'a beaucoup étonné. Une table de salle à manger, pesant deux quintaux et munie de quatre rallonges, se souleva trois fois assez haut et retomba sans bruit avec la légèreté d'une plume. Il essaya sans succès de la soulever.

Mais, de tous les témoins à charge, aucun n'excita la colère de la prévenue autant que le Dr Bohn. Cet avocat avait vainement essayé d'obtenir que Mme Rothe vint donner des séances *sérieusement surveillées* à la Société des recherches psychiques de Breslau. Il alla jusqu'à offrir 1,000 marks. Il apprit un jour que le médium

devait donner des séances chez un sieur Kühn. Il obtint une invitation. La séance eut lieu dans une pièce au milieu de laquelle était une table couverte d'un lourd tapis. Il pria Jentsch de l'enlever, mais l'impresario refusa sous prétexte que les reflets du bois blanc fatiguaient la vue du médium.

Le Dr Bohn réussit à prendre une place qui lui permettait de bien observer. Mais l'*esprit* qui possédait Mme Rothe l'en fit sortir, ne voulant pas qu'il occupât la première place. Il put voir cependant que les apports venaient toujours du côté gauche, et que les fleurs étaient lancées de bas en haut. Il vit même le médium prendre des fleurs sous la table : il ne les lança pas en l'air, mais les garda jusqu'à ce qu'on lui eût demandé un nouvel apport. Les poésies qu'*improvisait* Mme Rothe étaient extraites d'un vieux recueil. Pour lui, aucune force surnaturelle n'existait chez la prévenue.

Celle-ci protesta avec énergie contre la déposition du Dr Bohn. Les Kühn ne voulaient pas d'abord l'inviter parce qu'il avait une fois injurié un médium au point de le rendre malade. Il ne fut invité qu'après avoir donné sa parole d'honneur de ne rien publier.

D'ailleurs, le Dr Bohn paraissait si peu mécontent, qu'il avait envoyé un bouquet de roses à Mme Rothe au moment de son départ et donné à Jentsch sa photographie avec une dédicace. (!)

Comme on le voit par les indications sommaires que je viens de donner, le tribunal était en présence de témoignages tout à fait contradictoires. Cela arrive, d'ailleurs, quelquefois même en France, et les magistrats ont souvent de la peine à distinguer la vérité... ou ce qui en a l'apparence, car l'erreur est le propre de l'homme.

On pouvait espérer que les savants experts apporteraient quelque lumière dans ces ténèbres et quelque ordre dans cette confusion. Il n'en fut rien.

Le Dr Henneberg, médecin en chef de la *Charité* de Berlin, établissement où l'on soigne les maladies mentales et nerveuses et où se trouve la clinique du professeur Jolly, fut le premier entendu.

La question que les experts avaient à résoudre était la suivante: La prévenue jouit-elle de son libre arbitre? Ses actes délictueux ont-ils été commis dans un état mental suffissamment altéré pour que la prévenue cessât d'agir avec liberté?

C'est la première fois que la question de la responsabilité des médiums se posait avec cette solennité devant la justice: aussi, l'avis des experts mérite-t-il d'être étudié.

Pour le Dr Henneberg, Mme Rothe n'est ni folle ni faible d'esprit. Elle jouit, au contraire, d'une intelilgence éveillée et d'extraordinaires facultés d'observation. Elle présente cependant quelques symptômes d'hystérie.

Elle prétend avoir accompli les actes qui lui sont reprochés dans l'état de trance, c'est-à-dire dans un état voisin du somnambulisme. Aucun signe objectif ne permet de juger la réalité de cet état; on peut seulement dire que lorsque la trance est profonde, elle exclut la responsabilité.

Mais une pareille condition existait-elle chez la prévenue? Non. On rencontre dans la trance, qui est un état analogue à l'hypnose, tous les degrés, de même qu'il existe une foule d'états intermédiaires entre la veille et le sommeil profond. Pour apprécier la sincérité d'un état de trance, pour mesurer sa profondeur, on ne peut se fonder que sur une impression générale. Or, l'examen de Mme Rothe permet de penser que sa trance est souvent simulée. Elle a dû toujours l'être au moment des *apports*. Il faut remarquer qu'elle entre en trance et en sort à volonté. Elle ne s'est jamais entrancée mal à propos; elle ne paraît pas davantage s'être entrancée chez elle en dehors des séances. Quand elle paraissait plongée dans la trance, elle conservait les paupières légèrement ouvertes et observait attentivement ce qui se passait. Elle réagissait aux excitations extérieures. Lorsqu'elle parlait dans cet état, ses discours portaient quelquefois la trace d'une préparation antérieure.

Cependant, si la trance de Mme Rothe n'est pas de nature à exclure sa responsabilité, il ne serait pas exact de dire qu'elle agissait en pleine conscience; elle était un

* *

peu inconsciente ; en langage médical, comme celui qu'emploie le Dr Henneberg, le champ de sa conscience était diminué.

Le Dr Henneberg montrait d'ailleurs de la sympathie à Mme Rothe et concluait à sa responsabilité limitée.

Le professeur Puppe fut du même avis : mais le problème des apports lui paraissait le plus simple à élucider. Les manipulations compliquées qu'exigeaient ces apports étaient incompatibles avec la trance. Celle-ci était simulée, car elle était volontairement provoquée ou suspendue.

Quant aux témoins, il les divisait en trois catégories : les indifférents, les trompés, les fanatiques. Ces derniers étaient hypnotisés par la prévenue. « Les trucs grossiers ne pouvaient réussir que dans ces milieux spirites spéciaux, où les séances commencent par des prières, où les assistants s'appellent frères et sœurs, et où il survient tant de choses qui agissent vivement sur les natures sensibles. » Le professeur Puppe conclut comme son confrère Henneberg : la responsabilité existait, mais il y avait une certaine diminution de la conscience.

Le Dr Dessoir, professeur de psychologie, fut également entendu. Ce savant n'a peut-être pas l'habitude de l'expertise médico-légale, si j'en juge par le résumé de sa déposition, que j'ai sous les yeux. Après avoir signalé sa compétence spéciale, son expérience acquise dans plus de cent séances, le Dr Dessoir indiqua que les faits de la nature de ceux allégués au procès n'avaient jamais été bien observés, parce qu'ils ne l'avaient pas été par des gens compétents. Il faudrait, pour lui, que les observateurs se partageassent l'examen attentif de chaque membre du médium. Mais le caractère *catastrophique* des phénomènes rend impossible une observation adéquate.

Après avoir indiqué, d'après sa propre expérience, combien les témoins peuvent altérer de bonne foi les événements qu'ils racontent, soit à cause de leur agitation, soit à cause de l'influence de leur entourage, il cita comme exemple le cas d'un prestidigitateur amateur qui donna des séances spirites volontairement truquées : sur sa demande les assistants en rédigèrent des procès-verbaux

que publièrent les journaux spirites. On put voir par là combien les tours les plus simples peuvent devenir des phénomènes. Pour l'observation des choses de ce genre, il est nécessaire d'avoir des connaissances techniques. Si l'on ne sait pas comment on peut faire des apports frauduleusement, on n'est pas en mesure de donner une opinion raisonnable.

Le Dr Dessoir a assisté à plusieurs séances de Mme Rothe; ce qu'il a vu n'était qu'une pitoyable fraude, dont aurait rougi un prestidigitateur. Les chaises et la table étaient disposées de manière à former un triangle obscur, sorte de chambre noire où elle mettait à l'abri ses futurs apports.

La visite de Mme Rothe avant la séance n'était qu'une farce: il aurait fallu la mettre complètement à nu, lui inspecter les cheveux et la bouche et « la soumettre à un examen gynécologique ».

Le succès du médium poursuivi était dû à l'adresse avec laquelle il savait détourner l'attention.

Il est possible cependant que Mme Rothe ait agi dans un état de conscience légèrement troublé. « Elle croyait commettre peut-être une fraude pieuse, accomplir une mission et servir une cause sainte. » Ce n'est pas un coupable ordinaire. Elle croit à sa puissance. Elle a le talent d'inspirer confiance.

Le Dr Dessoir avait fait avec tant d'ardeur le procès du spiritisme, que l'avocat de Mme Rothe, le Dr Schwindt, crut devoir lui poser quelques questions:

— Pouvez-vous expliquer scientifiquement la clairvoyance?

— Ces erreurs se produisent même chez des personnes normales: ce ne sont pas des hallucinations, mais des illusions, comme quand on prend un rideau, par exemple, pour une forme humaine.

— Alors vous considérez comme des coïncidences les cas où Mme Rothe donnait une description exacte des personnes quelle disait voir?

— Oui.

— Votre science s'est-elle occupée du spiritisme?

— Oui, certes.

— Il est alors bien étonnant que l'on n'ait pas encore scientifiquement et publiquement réfuté ces problèmes et ces apports !

— Il faudrait donc jeter au panier notre expérience scientifique, vieille de mille ans, et tout ce que la science a établi en ce qui concerne l'essence de la matière. C'est à la partie adverse qu'incombe la charge de la preuve.

— Comment Mme Rothe a-t-elle pu cacher tant de fleurs sous ses vêtements?

— Il y a beaucoup de choses possibles. Je ne vois pas pourquoi je me casserais la tête sur des possibilités ! La prévenue, je le concède, a pu être de bonne foi et il y a peut-être dans tout cela beaucoup de nobles aspirations.

Raconterai-je le réquisitoire? Le *Staatsanwalt* fut particulièrement sévère. Il débuta, paraît-il, en assurant que le Tribunal n'avait pas à se prononcer sur les faits dont il avait été question si fréquemment au cours des débats; leur appréciation est l'affaire des théologiens *(sic)*. C'est à eux de les examiner et de dire ce qu'il faut penser du spiritisme. Il termina en flétrissant le commerce coupable qui spéculait sur les sentiments les plus délicats de l'âme. Il conclut à 30 mois de prison et 500 marks d'amende.

Après deux brillantes plaidoiries, le Tribunal rendit son jugement. Il condamna Mme Rothe à 18 mois de prison avec déduction de 8 mois de détention préventive et à 500 marks d'amende.

Quelques considérants sont à retenir. Le Tribunal déclara que les gens qui ont voulu se mettre en communication avec les esprits et qui n'ont assisté qu'à des jongleries ont subi un préjudice. Ils n'ont pas reçu ce qu'ils devaient recevoir aux termes des conventions faites (1). Il y a des témoins qui affirment avoir obtenu des manifestations surnaturelles, mais sur ce point le Tribunal doit s'en tenir à l'avis des experts, *il doit tenir pour vrai ce qui est l'opinion de la majorité des savants.* Si l'accusée avait prétendu n'agir que par le moyen de

forces naturelles qu'elle ne pouvait s'expliquer, elle n'aurait pas pu être condamnée; mais quand elle invoquait l'entremise d'agents surnaturels, elle promettait une chose qu'elle ne pouvait donner. Les témoins à décharge paraissent avoir été de mauvais observateurs et ont été victimes d'une illusion. Ils étaient, d'ailleurs, disposés à se laisser tromper, comme le démontrent les conclusions du professeur Sellin, qui explique par le corps astral l'incident des fleurs achetées à Zurich.

Les apports sont étroitement connexes aux discours faits dans l'état de trance, mais les visiteurs de la prévenue n'allaient pas seulement la voir pour l'entendre parler. *Ses discours ont été faits en général dans un état d'inconscience, mais l'irresponsabilité n'en résulte pas.* (Le § 51 du code pénal allemand n'admet l'irresponsabilité que lorsque la libre volonté a disparu.) La prévenue a été surprise en flagrant délit; elle a fait un commerce étendu de ses jongleries, quoique dans chaque cas particulier elle se soit contentée d'un gain modique.

Mais il y a des circonstances atténuantes. La crédulité des spirites lui a rendu la fraude trop facile. *Elle a ramené à la foi des personnes qui s'en étaient écartées;* elle l'a fait, il est vrai, en leur persuadant l'existence de l'au-delà et ses relations avec le monde invisible, alors que le *dogme véritable, celui de l'Église, est tout à fait différent.*

S'il est vrai qu'elle a cru faire une œuvre méritoire, il ne faut pas oublier qu'elle s'est fait *un jeu frivole de la religion*, et qu'elle a nié, après avoir été surprise, ce qu'il n'était plus possible de nier.

Tels sont, en résumé, les principaux motifs du jugement. M[me] Rothe l'écouta dans l'immobilité et ne répondit pas quand on lui demanda si elle voulait y acquiescer et commencer sa peine. Elle fut arrachée, les yeux pleins de larmes, aux bras de ses amis, surtout le professeur Sellin et le D[r] Langsdorff, qui lui pressaient les mains.

Elle n'a pas fait appel. On dit qu'un spirite millionnaire lui assure, pour le reste de ses jours, une existence à l'abri du besoin.

Presque toute la presse allemande a trouvé la con-

damnation excessive. Beaucoup de journaux ont même contesté que le jugement fût juridiquement solide. Mme Rothe a été jugée avec d'autant plus d'indulgence par l'opinion publique qu'elle l'avait été avec plus de sévérité par la magistrature. Ce n'est pas seulement en Allemagne que ce fait peut s'observer.

Quant au spiritisme allemand, il ne paraît pas avoir été atteint par la condamnation de Mme Rothe. Le procès paraît, au contraire, lui avoir fait une énorme réclame. Il a une martyre maintenant, ce qui est nécessaire à toute secte naissante.

Il faut aussi le reconnaître, si la fraude de Mme Rothe a été certaine dans la plupart des cas, il n'en est pas moins vrai que la lumière n'a pas été faite sur tous les points et que les déclarations du président Sulzer, par exemple, ont eu un retentissement considérable.

On le vit bien quelque temps après. M. Groll, un des témoins de l'affaire, fit une conférence sur la réalité et l'absolue légitimité des phénomènes occultes; il assura que des personnages aussi importants que le feld-maréchal de Steinmetz étaient des adeptes convaincus. Le public s'écrasa à cette conférence, bien que le prix d'entrée fût relativement élevé.

Telle est, très résumée, l'histoire du procès Rothe, qui rappelle, au xxe siècle, les procès de sorcellerie du Moyen-Age. Il suggère bien des réflexions. Je vais en soumettre quelques-unes au lecteur.

(La fin au prochain Numéro.)

J. MAXWELL.

LES NOUVEAUX LIVRES

Isaac K. Funk : **The Widow's Mite and other psychic phenomena** (Funk and Wagnalls Company, New York and London), 1904. — Prix : 8 sch.

C'est un gros et élégant volume, écrit par M. I. K. Funk, chef d'une des plus importantes Maisons d'éditions du monde entier. Il est écrit d'une façon très entraînante, et même bizarre, mais avec un grand fond de bon sens et d'impartialité, quoique l'on comprenne que l'auteur est plutôt favorable à l'hypothèse spirite.

Le titre, un peu surprenant, de cet ouvrage tire son origine d'un cas de « clairvoyance médianique », ou de supposée « identité d'un esprit », qui a soulevé beaucoup de curiosité à New-York, au commencement de l'année dernière.

M. Funk avait alors assisté à quelques séances familiales chez un médium de Brooklyn — une vieille dame qui ne tirait aucun profit pécuniaire de ses facultés. Dans une de ces séances, le médium déclara que l'esprit d'un certain M. Beecher était présent et qu'il parlait d'une monnaie ancienne appelée «the widow's mite» (le denier de la veuve), qui n'était pas remis à sa place, et qu'on aurait dû rendre. M. Funk se souvenait qu'un ami de M. Beecher lui avait réellement prêté cette pièce, plusieurs années auparavant, pour l'illustration d'un dictionnaire, à la publication duquel il travaillait ; mais il se rappelait avoir ordonné à ses employés de la rendre à son propriétaire, et était convaincu que ses ordres avaient été exécutés, puisqu'il n'en avait plus entendu parler depuis lors.

Mais le médium insista, en disant que la monnaie n'avait pas été restituée ; il ajouta qu'il avait l'impression qu'elle se trouvait dans un grand coffre-fort, sous un tas de papier, et que M. Funk pouvait la trouver.

M. Funk, tout en étant persuadé que le médium se trompait, chargea, le lendemain, ses employés de rechercher la monnaie dans les coffres-forts de la Maison ; les employés, tout en

déclarant n'avoir jamais vu l'objet dont il s'agissait, entreprirent des recherches et, vingt minutes après, se présentèrent à leur patron avec une enveloppe, trouvée sous une quantité de papiers et contenant deux « deniers de la veuve », quelque peu différents l'un de l'autre.

Le supposé esprit de M. Beecher, questionné, le lendemain, par M. Funk, déclara que la pièce authentique était la plus grande des deux, tandis que M. Funk avait toujours cru le contraire, et avait même fait reproduire par erreur la plus petite dans le dictionnaire. De savants numismates, auxquels la question fut alors soumise, déclarèrent que « M. Beecher » avait, sans aucun doute, raison.

M. Isaac Funk examine assez longuement ce cas, afin de prouver que toute hypothèse de fraude doit être écartée, et qu'il ne peut même pas venir d'un souvenir subconscient, puisque lui, M. Funk, croyait que l'ordre qu'il avait donné, de rendre la monnaie, avait été exécuté. M. Funk a soumis cette étrange histoire à un certain nombre de psychologues ; quelques-uns ont admis l'hypothèse spirite, d'autres ont cherché à expliquer le fait par la fraude. Quant à nous, il nous serait facile d'expliquer pourquoi nous ne trouvons pas irraisonnable l'hypohèse selon laquelle le fait pourrait s'expliquer par des souvenirs subconscients.

En dehors de ce cas spécial, le livre de M. Funk est toute une excursion au milieu des plus intéressants phénomènes psychiques supernormaux. Il est illustré de plusieurs curieuses gravures.



LE MOUVEMENT PSYCHIQUE

Un récit autorisé des séances de Bailey à Rome et de son départ.

Le *Light* de Londres publiait, dans son numéro du 7 août, l'article suivant, que nous traduisons intégralement :

Nous n'avons pas manqué de tenir nos lecteurs au courant des séances de M. Bailey à Milan, en traduisant les comptes rendus officiels de la Commission d'étude, tels qu'ils paraissaient dans *Luce e Ombra.*

En quittant Milan, M. Bailey se rendit à Rome, mais ses séances dans cette ville furent brusquement interrompues dans des circonstances dont il n'a été publié aucun compte rendu officiel ; ce qui fait que, pour elles, nous avons dû avoir recours à l'amabilité de quelques amis de Rome, qui furent personnellement témoins des faits.

Plusieurs de nos amis savent que nous nous attendions à une visite de M. Bailey à Londres, avant son départ de l'Europe. Agissant en qualité de mandataires de la *London Spiritualist Alliance* et d'une autre société de chercheurs, nous avions fait au médium l'offre assez généreux de 50 livres pour dix séances. Il accepta notre offre, en fixant sa visite à la fin de Juillet.

La fin de Juillet arriva, mais M. Bailey n'arriva pas : c'est pourquoi nous avons le devoir de fournir quelques explications à ceux qui nous avaient chargés de traiter avec lui, afin de leur faire connaître les circonstances dans lesquelles les pourparlers n'ont pas abouti.

M. Bailey n'a pas tenu son engagement. Nous ne protestons pas ; nous reconnaissons en effet que des circonstances inattendues peuvent absolument l'avoir obligé à retourner en Australie. Seulement, nous avons lieu de nous étonner que, qu'elle qu'en soit la cause, il ait quitté l'Europe sans avoir eu l'amabilité de nous adresser un mot d'explications à cet égard, et de regret pour n'avoir pas été à même de tenir sa promesse.

La première allusion qu'il nous fit à son intention de ne pas s'arrêter plus longtemps à Rome était contenue dans une carte postale qu'il nous écrivit le 5 Mai et dans laquelle il nous disait : « Il me faut une réponse à ma lettre *avant Mardi prochain* (11 mai). Je suis sur le point de partir : ayez l'obligeance de me répondre immédiatement ». En réalité, nous avions déjà répondu ; mais notre lettre s'était croisée avec la sienne. La lettre à laquelle il demandait une réponse immédiate avait été écrite seulement *une semaine avant*, c'est-à-dire le mercredi 28 avril, et contenait la demande d'un à compte sur la somme que nous nous étions engagés à lui payer. Nous lui avions répondu qu'aussitôt arrivé le moment de son voyage à Londres, nous l'aurions payé.

Dans la même lettre M. Bailey nous apprenait que ses engagements le retiendraient à Rome pendant quatre semaines, après lesquelles il se rendrait à Paris ; l'allusion qu'il fit dans sa carte du 5 mai au fait qu'il *allait partir* nous laissa donc tout simplement supposer qu'il avait l'intention d'avancer son départ pour Paris. C'est à tel point que, pendant un certain temps, nous attendîmes qu'il nous communiquât son adresse dans la capitale française. N'ayant rien reçu, nous écrivîmes à des amis de Paris pour avoir de ses nouvelles ; personne n'en avait entendu parler. Nous nous adressâmes alors à des amis de Rome, par lesquels nous fûmes informés que M. Bailey était probablement parti pour l'Australie, quoique la chose ne fût pas absolument certaine.

Maintenant, nous sommes informés d'une excellente source, que quelques savants et littérateurs de Rome, à la suite des séances de Milan, songèrent à s'assurer une série de séances, dans leur ville ; sur leur demande, Lady B. écrivit à M. Bailey, en lui offrant 80 guinées pour quatre semaines. M. Bailey répondit ne pas pouvoir accepter cette offre, si on ne lui assurait pas le logement et l'entretien à des prix modérés, pour lui et pour sa femme. Sa Seigneurie [Lady B.], le recommanda à une pension respectable, qu'elle connaissait, et arrangea pour M. et Mme Bailey une pension complète, en des conditions favorables, pour 12 fr. chaque jour.

Arrivé à Rome le 23 avril, M. Bailey descendit, au contraire, à un autre Hôtel, où il devait payer 20 fr. au lieu de

12! Avant que le jour de la première séance fût arrivé, il déclara à Lady B. qu'il manquait d'argent, et Sa Seigneurie lui avança 15 guinées — la moitié de la somme fixée comme rétribution des séances; elle en demanda une quittance régulière.

Quant aux séances, qui eurent lieu chez Lady B., nous regrettons de devoir dire que, selon les renseignements qui nous parviennent de quelques amis qui y ont assisté, on n'y obtint rien de remarquable.

La première séance eut lieu le mardi 3 mai. On avait apprêté un sac très long et large, dans lequel le médium a été introduit. M. Bailey ne fut pas réellement fouillé avant la séance. Quatre messieurs, dont trois médecins, passèrent avec lui dans une chambre, où il quitta son habit et entra dans le sac, dont les quatre assistants cachetèrent les extrémités. On n'obtint aucun phénomène.

Avant la deuxième séance, qui eut lieu le samedi 7 mai, il fut demandé à M. Bailey de se déshabiller jusqu'à la ceinture, mais il refusa en disant qu'il craignait de prendre froid. Les docteurs durent se borner à le toucher tout le long du corps. Il crurent découvrir « une substance dure », que M. Bailey déclara être une loupe qu'il avait depuis des années déjà ; les médecins estimèrent que la chose n'avait rien d'impossible, mais qu'enfin, rien ne prouvait qu'il en fût réellement ainsi. Il serait intéressant de savoir si le Comité de Milan a, à son tour, découvert cette loupe, et, au cas contraire, si cela ne prouve point que le médium n'a pas été suffisamment fouillé.

Dans cette séance, l'entité hindoue qui contrôlait le médium manifesta sa satisfaction de pouvoir apporter « un objet hindou », ainsi que Mme C. O. en avait exprimé le désir, dans la séance précédente. L'apport se trouva être un peu de pâte non levée, que l'entité hindone dit avoir prise à une femme qui préparait des *chupatties*. Le médium la tâta et la marqua de son doigt, en disant qu'il s'agissait de l'un des fameux *chupatties* de l'Insurrection [de 1857].

La même personnalité annonça ensuite l'arrivée d'un oiseau vivant; deux expérimentateurs furent autorisés à s'approcher du médium et à voir l'apport — à une lumière rouge très faible. Cet apport était presque couvert par les deux mains du medium, mais les deux assistants croient avoir réellement vu la tête

noire d'un petit oiseau; l'un d'eux toucha même quelque chose qui lui parut être la pointe du bec.

L'on annonça même aux assistants qu'il y avait aussi un nid; et ils s'attendaient à le voir, aussi bien que l'oiseau, après la séance; mais avant que celle-ci fût terminée, ils furent informés que l'oiseau — un insectivore — avait été dématérialisé, mais qu'à la première séance on en apporterait un ou deux, qui pourraient rester.

Deux professeurs examinèrent plus tard le nid; ils déclarèrent qu'il s'agissait d'un vieux nid, ayant servi à élever les petits. L'on analysa aussi chimiquement une partie de la pâte à faire du *chupatty*, et l'on constata qu'elle était complètement composée de farine, de celle qui sert à faire le pain ordinaire, à Rome.

Au cours de cette séance, le médium entrancé parla de la possibilité de ne pas être à même de donner au groupe autant de séances qu'il l'avait espéré, dans le cas où certaines nouvelles qu'il attendait ne seraient pas bonnes.

La troisième séance était fixée pour le soir du mardi 10 mai; dans le courant de la journée, Mme C. O. vit le médium et lui demanda de permettre que, dans la séance du soir, on l'examinât en le déshabillant jusqu'à la ceinture.

Mais avant que l'heure de la séance fût arrivée, Lady B. reçut un billet dans lequel le médium disait que, *depuis qu'elle l'avait vu la dernière fois* (c'est-à-dire après le 7), il avait reçu de mauvaises nouvelles, et qu'il en était si bouleversé, qu'il craignait ne pas pouvoir donner une séance, ce soir; il allait se coucher; s'il se sentait mieux, il donnerait une séance le soir suivant (Mercredi); dans le cas contraire, il rendrait l'argent que Sa Seigneurie lui avait avancé.

Il est difficile de comprendre cette affirmation: que ses projets avaient été bouleversés par les mauvaises nouvelles qui lui étaient parvenues *après le 7 mai*, alors qu'il résulte de la carte postale qu'il nous écrivit *le 5 mai* qu'il avait *déjà* décidé de quitter Rome au plus tôt.

M. Bailey ne donna pas séance le jour suivant (mercredi), prétextant sa mauvaise santé et ses préoccupations; il déclara qu'il partirait avec sa femme, le jour suivant, pour Naples, où il allait s'embarquer pour l'Australie, « avec leur

grand dommage et désappointement ». Lady B. lui rappela alors sa promesse de rendre l'argent qui lui avait été avancé, en remarquant toutefois que, comme deux séances avaient eu lieu il lui suffisait de rendre 8 livres et 10 shellings — la moitié de la somme qu'on lui avait avancée. M. Bailey répondit qu'il fallait que l'on attendit qu'il fût retourné en Australie, parce qu'il n'avait pas d'argent ! Sa Seigneurie lui exprima alors sa sympathie et son regret; elle se contenta de demander à M. Bailey une promesse écrite qu'il paierait. Le médium ne fit aucune difficulté à la lui remettre.

C'est ainsi que se termina la visite de M. Bailey. Nous en avons rapporté les circonstances, telles qu'on nous les rapporta, estimant que notre source d'information permettre une confiance absolue.

Encore les séances de Bailey à Milan.

6me séance, (mardi 15 mars). — A partir de cette séance, la Commission de la Société d'études psychiques de Milan décida de satisfaire le désir du médium, qui assurait que l'on obtiendrait de meilleurs résultats par l'intervention d'un plus grand nombre de personnes. Outre les membres de la Commission, douze invités assistaient donc à cette séance.

Une fois visités la pièce et le médium, l'on enferme ce dernier dans son sac, dont on cachette les extrémités; enfin on baisse et on assure le filet qui sépare le médium des assistants.

Le médium, entrancé, demande que l'on fasse l'obscurité. La plupart des expérimentateurs remarquent alors une tache lumineuse phosphorescente, en haut, à la gauche de M. Bailey. On invite le médium à battre des mains. Il le fait sans que la lumière disparaisse; on observe que pendant cette action du médium la lumière se porte du plafond vers le parquet, à une certaine distance du médium, toujours à sa gauche.

L'entité Sélim demande la lumière rouge; il ajoute qu'il apporte un souvenir pour le Dr Griffini : ce sont sept grains de semence d'une plante qui n'en fournit que ce nombre, considéré sacré pour les Hindous. Les grains en question servent comme amulettes contre le mauvais-œil, les maladies et les *ginns* (mau-

vais esprits). On examina plus tard les semences et on constata qu'elles étaient celles de l'*Abrus precatoria*.

Nous traduisons maintenant textuellement de *Luce e Ombra*:

« L'on refait l'obscurité pour quelque temps, après quoi Sélim apporte un petit nid dans lequel se trouve un œuf; ce nid est, de même que le précédent, composé de fibres végétales avec quelques flocons de coton. Le médium tient le nid dans sa main gauche ; il a dans la droite un petit oiseau avec la tête noire; il s'approche du filet, à travers lequel les assistants peuvent constater et examiner les trois apports. Après quelques minutes, l'on refait l'obscurité, à la demande du médium; et l'oiseau, le nid et l'œuf disparaissent de nouveau.

A 9 h. se manifeste pour la première fois l'entité Nana-Sahib, (chef de la révolte des Cipayes contre l'Angleterre) ; il invective contre les Anglais, en criant et en gesticulant ; après avoir traversé la pièce à grands pas, autant que le sac le lui permet, il fait mine de poursuivre l'ennemi et de lutter avec lui ; il tombe enfin lourdement sur le parquet. (I) Après quelques instants qui marquent, à ce qu'il paraît, un changement de personnalité, le médium se traîne vers le fauteuil, sur lequel il s'assied et s'assoupit.

« L'entité Dr Whitcombe explique ensuite que Nana-Sahib compromet ordinairement aussi bien la santé de M. Bailey que le résultat des séances, et qu'il fait disparaître les objets aussitôt apportés. (II)

« A 9 h. 10, se manifeste une nouvelle personnalité qui, sur la demande du Président, se fait apporter le pot à fleurs gardé dans le placard, dont on avait ôté les cachets au moment de la séance. Le pot se trouve encore enveloppé dans le journal ; c'est ainsi qu'on le présente au médium, qui le découvre ; l'on constate alors, au milieu de la surprise générale, que la plante, qui aurait dû s'y trouver, avait disparu à son tour.

Le Dr Whitcombe revient enfin ; on le questionne sur la possibilité de déshabiller complètement le médium et de le revêtir d'autres habits, avant de le mettre dans le sac. L'entité répond que la santé de M. Bailey s'y oppose. En Australie — dit-il — l'on prit une fois cette mesure, dans un but de contrôle ; mais la santé du médium, qui est excessivement sensible, en a souffert pendant longtemps. On insiste sur l'op-

portunité de cette mesure; l'entité finit alors par dire que l'on pourra s'adresser, pour avoir des renseignements, à Mme Bailey.

« Le médium montre ensuite, en baillant et s'étirant, qu'il sort de sa trance: la séance est levée ».

7me *séance* — Assistent à la séance les membres de la Commission et 9 invités. L'on exécute une visite soigneuse de la pièce et du médium; celui-ci s'entrance aussitôt qu'on l'a introduit dans le sac. Alors on baisse le rideau de filet. La visite a duré 10 minutes.

Après quelques autres personnalités, se manifeste par la bouche du médium celle d'Abdallah, qui exprime le désir que M. Brioschi dépose dans la terre le grain de *mango*, apporté dans l'avant-dernière séance. Il faut remarquer que le grain avait été gardé, pendant les huit jours, par M. Oreste Cipriani qui l'avait soumis à l'examen du Musée d'Histoire Naturelle, où il était en effet reconnu être une semence de mango.

On tire du placard, où il avait été placé, dans un sac cacheté, un pot rempli de terre, préparé dans le courant du jour même. La terre avait été prise chez un jardinier, tamisée et versée immédiatement dans un pot neuf, que l'on avait enfermé dans un sac et cacheté avec les cachets de MM. Cipriani, Marzorati et Odorico, qui avaient ensuite déposé le sac dans le placard de la Société.

L'intégrité des cachets une fois constatée, on tire le pot du sac et on le présente au médium, en même temps qu'une carafe d'eau pour arroser la terre et un panier destiné à couvrir le pot. On examine préalablement le panier; l'on constate ensuite que l'eau dont on se sert est bien pure.

M. Brioschi dépose dans la terre, à un cm. environ de profondeur, le grain de *mango* qui lui a été remis par M. Cipriani. Le médium arrose abondamment le pot et le couvre ensuite du panier. Tout cela est exécuté à la lumière de la lampe d'un rouge plus clair.

Il est 9 h. 10. A 9 h. 30 on demande la lumière blanche, que l'on fait complète. Le médium approche le pot du filet et prie les assistants d'examiner le bourgeon qui sort de 8 centimètres environ de terre. On constate que la croissance s'est faite en 20 minutes. Le médium ôte ensuite la semence de la terre

en ouvre les valvules et lorsqu'il a lavé les petites racines du bourgeon, les montre et les fait toucher par les assistants. Cela fait, il remet la semence dans le pot, qu'il recouvre avec le panier L'entité exprime le désir qu'on la maintienne dans l'obscurité jusqu'au Mardi, dans le but de hâter le développement de la petite plante.

L'entité Achmed se manifeste alors ; il dit être un « sonwola, » c'est-à-dire un Hindou chasseur de reptiles, il ajoute qu'il tient justement entre les mains un petit serpent. Nous sommes éclairés par la lumière rouge de la lampe plus sombre; l'entité s'oppose à ce qu'on l'augmente. La grand majorité des assistants ne voit rien de ce que raconte Achmed.

Le Dr Whitcombe se présente, comme d'ordinaire, pour clore la séance. Comme le Président demande de pouvoir s'assurer de la persistance de la petite plante, qui se trouve couverte du panier, avant de la rapporter dans le placard. L'entité répond d'abord négativement ; elle finit cependant par céder aux insistances réitérées des expérimentateurs. Le panier levé, l'on peut constater la présence de la petite plante, dont la croissance a légèrement augmenté pendant ce temps.

Le médium se réveille. Le pot est déposé dans le placard sur lequel MM. Cipriani, Marzorati et Odorico appliquent chacun leur cachet en cire à cacheter, plus celui en plomb de la Société.

Un poète anglais dans une « maison hantée ».

Le poète anglais Stéphen Phillips, connu surtout pour ses drames *Hérode* et *Paul et Francesca*, désireux de se trouver dans la tranquillité nécessaire pour achever un ouvrage important, avait loué une maison de campagne aux alentours d'Egham, petite ville silencieuse près de Windsor, sur la Tamise. « Néanmoins, » dit-il, « quoique les habitants d'Egham connaissent mes goûts et mes intentions, personne n'eut l'obligeance de m'avertir que la villa passait pour être hantée.

« Je m'y étais à peine fixé avec ma famille, que les bruits les plus incompréhensibles commencèrent à me déranger. J'entendais la nuit et parfois même le soir, des coups frappés, des grattements, des bruits de pas tantôt lourds, tantôt légers,

parfois lents, d'autres fois rapides. Des cris ne tardèrent point à venir s'ajouter à ces bruits : c'étaient des cris étouffés et désespérés, comme d'une personne en proie à de folles terreurs, et sur le point d'être étranglée.

« Ce n'est pas tout. Nous voyions, même en plein jour, les portes tourner, sans que l'on ne vit de mains. Chaque fois, par exemple, que je m'asseyais à mon bureau et que je commençais à travailler, je ne manquais jamais d'être dérangé, comme par quelqu'un qui entrerait et se promènerait dans la chambre. Je me retournais, je voyais la porte s'ouvrir, mue par une force invisible, et j'entendais, comme d'habitude, les pas qui s'approchaient et s'éloignaient tour à tour.

« Je n'ai jamais eu peur de rien ; mais enfin, ces phénomènes devaient nécessairement m'impressionner et me faire songer.

« En attendant, la tranquillité si vivement désirée s'était envolée ; quant à travailler, il ne pouvait pas en être question.

« D'ailleurs, je n'étais pas seul à entendre ces bruits étranges ; ma famille et les domestiques en étaient plus impressionnés que moi. Un soir, ma fillette m'appela et dit avoir vu dans le jardin un vieux petit bonhomme — une espèce de nain, qui avait ensuite disparu ».

Le pauvre poète ne put résister longtemps aux nuits sans sommeil. Il n'avait encore jamais habité dans ce pays ; toutefois il fit une enquête et réussit à arracher aux prudents paysans l'aveu qu'une légende courait au sujet de la maison. L'on prétend que, là où s'élève actuellement l'habitation, un crime atroce avait été commis, il y a une cinquantaine d'années. L'on raconte qu'un vieux vagabond y avait, une nuit, étranglé une femme et un enfant.

Lorsque les gens de la maison connurent l'existence de cette légende, la frayeur fut générale ; les domestiques abandonnèrent leur patron, en oubliant même d'emporter leurs effets. Ce n'est qu'au moment du départ que M. Phillips sut qu'il n'était pas la seule victime des esprits : tous les locataires de la villa, qui l'avaient précédé, avaient déménagé, comme lui, précipitamment.

« Je ne crois pas — dit l'auteur d'*Hérode* — être un homme d'un esprit faible, et je suis prêt à accepter toute explica-

tion de mon aventure. Je souhaite même que quelque respectable société fasse une enquête à ce sujet ».

En effet, la *Society for Psychical Research* a immédiatement envoyé à la maison hantée quelques-uns de ses membres et a ouvert une enquête.

Naturellement, les journalistes n'ont pas manqué de se rendre à Egham pour visiter la « maison des esprits ». Plusieurs paysans confirmèrent avoir vu à plusieurs reprises le vieux nain — le seul locataire fixe de la villa.

Deux « hantises » en Italie.

Les journaux italiens se sont occupés, ces jours derniers, de deux « maisons hantées »: l'une à Florence, l'autre à Brescia.

Le cas de Florence est le moins intéressant. Pendant plusieurs soirs du mois de juin, la foule demeura en permanence, jusqu'à minuit, devant une maison de la place Santo Spirito, que l'on disait « hantée ». La police dut intervenir pour surveiller les « esprits » d'un côté, et les curieux, de l'autre.

L'appartement dont il s'agissait était alors vide; il avait été quitté, quelques jours avant, par la famille Olivieri, composée du père, de la mère, de deux filles et d'un garçon, à cause des supposés phénomènes médianiques qui s'y passaient. Les Olivieri racontent que l'on voyait les bougeoirs quitter les tables sur lesquelles ils se trouvaient, en se soulevant en l'air; les verres renfermés dans le buffet étaient lancés violemment au milieu de la chambre; les vêtements et les chapeaux enfermés dans une garde-robe en sortaient et étaient trouvés sur le parquet. De petits flacons d'odeur disparaissaient: une main invisible en lançait ensuite le contenu sur l'un ou l'autre des membres de la famille.

Les phénomènes de Brescia se passèrent dans un ancien palais, qui avait appartenu au fameux comte de Carmagnola, le vainqueur de Maclodio, et fut ensuite le siège des magistrats municipaux; il appartient actuellement aux demoiselles Franzoni de Bienno. Au rez-de-chaussée de cet immeuble se trouve, depuis vingt-six ans, l'atelier du chapelier Antonio Legati, qui occupe cinq pièces. Cet atelier a été, au courant du mois de juin, harcelé de morceaux de briques qui tombaient

d'en haut, d'une façon inexplicable. La grêle fut surtout continue dans le journées des 19, 20, 21 et 22.

« Dans la journée du 21, » raconta à un rédacteur de la *Provincia di Brescia* le jeune fils de M. Legati, « depuis 7 h. 30 jusqu'à 11 h. 30, trente-cinq ou quarante morceaux de briques et pierres tombèrent dans les différents ateliers du menuisier, des ouvrières et des ouvriers et dans le bureau, faisant un massacre de 16 carreaux. *L'on voyait venir les morceaux de brique de plusieurs endroits du plafond ou il n'y avait aucun trou;* les ouvriers ne parvenaient pas à trouver un endroit pour travailler tranquillement sans danger ».

« Certains carreaux, » dit, de son côté, le journaliste de Brescia, « furent frappés d'une façon si curieuse, qu'elle exclue absolument la possibilité que les morceaux aient été lancés des fenêtres ouvertes, ou des portes. »

La famille Legati, le lundi, pensa à avertir la police, dont les chefs se rendirent sur les lieux, avec quelques agents. Ils réunirent dans le magasin tout le personnel et déclarèrent que l'auteur des faits ne pouvait se trouver que là... mais, au même moment, on entendit le bruit argentin d'un carreau brisé dans la cloison du bureau. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que le trou qui en résulta et l'endroit où l'on trouva le projectile montraient que celui-ci venait de l'intérieur du bureau, qui est très petit et n'a point de fenêtre.

Il est bien vrai que, un mois avant le commencement des manifestations, Mlle Juliette Legati, son frère Louis et deux ouvrières virent dans le plafond de planches du petit laboratoire du menuisier, où ils se trouvaient, disparaître lentement un morceau de planche, d'une longueur de 20 centimètres et d'une largeur de 10. Il se forma ainsi un trou assez spacieux.

Le lundi 20 juin, quand la grêle de pierre commença, l'on boucha le trou en lui clouant fortement dessus une planche; mais ce fut justement alors que les projectiles tombèrent avec plus d'abondance.

Enfin, le jour suivant, tout rentra dans le calme.

Croyances populaires à l'envoûtement.

Dans le faubourg de San Jacopo, exactement dans la via Montebello, à Livourne (Italie), se trouve une cour entourée de remises, où, chaque soir, plusieurs cochers de fiacre de la

ville viennent dételer leurs chevaux pour la nuit. Au milieu de cette cour, un puits ancien, dont la margelle est à demi ruinée, fournit l'eau nécessaire aux chevaux.

Depuis quelques soirs, les cochers locataires des remises entendaient des bruits étranges — provoqués sans doute par des bulles de gaz putrides — qui, à heure fixe, sortaient du puits.

Pour couper court aux potins, on ordonna de vider le puits et de le nettoyer à fond. On en retira successivement les trois objets suivants :

1° Une espèce de trousse en cuir, de forme triangulaire, cousue avec soin, dans laquelle était enfermé un cœur de mouton traversé de part en part par une cinquantaine d'épingles. Ce cœur était lui-même entouré de fragments d'étoffes multicolores et d'une enveloppe timbrée sur laquelle se déchiffrait encore l'adresse d'une jeune fille du voisinage.

2° Un morceau de marbre long de 30 centimètres, fragment d'une pierre tombale sur lequel on pouvait lire ces mots : *Qui riposano le ceneri di Giusep. — La famiglia questo marmo...* (Ici reposent les cendres de Joseph. — La famille ce marbre...) Autour de la pierre, un fil de coton rouge était enroulé à plusieurs tours serrés.

3° Enfin un petit vase de verre, sorte de pot à confiture fermé d'un parchemin, et dans lequel gisait le cadavre d'un... crapaud transpercé, comme le cœur de mouton, d'une cinquantaine d'épingles. Autour du crapaud s'enroulait une mèche de cheveux de femme.

Ces trois objets réunis prouvaient clairement qu'une tentative d'envoûtement avait été faite là contre la jeune fille dont le nom était écrit sur l'enveloppe.

Mais savez-vous le plus fort? Voici ! Deux jours avant la découverte de ces trois objets, la famille de cette jeune fille a reçu de San-Francisco — où cette dernière a émigré il y a quelques mois — une lettre lui annonçant qu'elle est gravement malade et en danger de mort.

Pour le coup, une partie de la population de Livourne est consternée; elle est persuadée que la malheureuse jeune fille meurt réellement de l'envoûtement dont elle a été l'objet dans sa ville natale et dont on veut voir l'auteur dans un ancien amoureux qu'elle a délaissé.

Les racontars au sujet de l'occultiste Philips.

Un journal racontait, il y a quelques jours, que l'ambassadeur de Russie à Paris avait demandé l'institution d'une chaire de science magnétique à l'Université de Paris, dont devait être titulaire l'occultiste lyonnais M. Philips. On se souvient des bruits qui avaient déjà couru, l'année dernière, au sujet de ce personnage et de ses rapports avec la Cour de St-Petersbourg. Le même journal ajoutait que, comme la proposition avait été repoussée par le Conseil Académique de l'Université, M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, était alors intervenu, mais en vain.

Avant de reproduire une information d'une tournure si suspecte, nous avons tâché de nous renseigner à une source autorisée. On nous fit alors remarquer l'extrême invraisemblance — pour ne pas dire *absurdité* — de cette nouvelle, puisque l'on ne peut guère l'admettre sans attribuer à l'Ambassade de Russie une ignorance vraiment inouïe des idées et des tendances de l'Université française. On nous ajouta même que Philips n'était pas pris plus au sérieux en Russie qu'il ne l'est en France.

Quant aux autres balivernes contenues dans la même correspondance au dit journal, elles sont vraiment trop puériles pour qu'il soit nécessaire de nous en occuper.

Chute d'eau mystérieuse et déplacements d'objets en Russie.

La *Novoie Vremia* du 21 avril et d'autres journaux russes s'occupent de certains phénomènes intéressants qui se passent en présence d'une fillette de douze ans, appelée Loubia Morozova, de Vladikavkaz, en Russie. C'est une enfant forte et saine, fille d'un ouvrier ; elle était placée comme domestique dans une maison, lorsque les manifestations commencèrent. Son maître et différentes personnes demeurant avec elle la jugèrent ensorcelée et voulaient l'envoyer au Père Yvan de Cronstadt, pour la faire exorciser.

On assure que, dès qu'elle s'approche d'un objet, celui-ci se soulève jusqu'au plafond et tombe ensuite à grand bruit. S'il s'agit d'un objet de terre cuite ou de verre, il va en morceaux.

Si elle s'assoie dans une chambre, seule ou avec d'autres personnes, après un certain temps et sans cause apparente il pleut sur elle de l'eau, venant du plafond, des parois, ou bien du ciel si elle est dans un endroit découvert : elle en reste toute trempée, et pas une goutte ne parait sur le parquet. Elle fut emmenée à l'église, mais là aussi, elle en sortit toute mouillée.

Il fut observé :

1, Que la chute d'eau a lieu deux ou trois heures après l'arrivée du médium.

2, Que les lévitations d'objets se passent à deux yards (2 mètres environ) du médium, et ont lieu spontanément et sans retard.

3, Que les objets s'élèvent, de quelque matière qu'ils soient composés.

4, Que le temps et la lumière n'ont aucune influence sur les phénomènes.

Certainement, la chute de l'eau (si elle est réelle), constitue un phénomène veritable et fort singulier d'apport. Quant au déplacement d'objets, on se rappelle de faits semblables : on connait, par exemple, ce qui se passait en la présence de Mlle Cottin, et qui a été longuement relaté dans l'*Histoire du Merveilleux* de Figuier. Dans le cas de Mlle Loubia Morozova il y a ceci de spécial : que les objets ne se déplacent pas seulement ; ils sont soulevés à une certaine hauteur.

La Ligue de l'Enseignement et les Spirites.

Au sujet de la fête récente de la Ligue de l'Enseignement, à Paris, dans laquelle le Président Loubet avait à sa droite le député F. Buisson et à sa gauche M. Emmanuel Vauchez, l'*Eclair* publiait, le 19 août, un article sur M. Vauchez, dans lequel il disait entre autres choses :

« Le citoyen qui déchaîne un tel courant d'admiration laïque a une doctrine morale qu'il est intéressant de connaître.

« M. Emmanuel Vauchez est spirite.

« Beaucoup de gens, et parmi les plus distingués, sont spirites. Ils ont la conviction de s'entretenir avec les morts, et ce

leur est une très grande douceur. M. Emmanuel Vauchez, fervent de ces problèmes, en poursuit l'étude dans des cercles particuliers ».

Voici, à ce même sujet, ce que publiait la *Revue Spirite*, dans son dernier numéro :

« C'est en 1863 que fut fondée la Ligue parisienne de l'Enseignement par six personnes : un spiritualiste, M. Jean Macé, et cinq spirites bien connus : MM. Camille Flammarion, Emmanuel Vauchez, qui devait devenir le secrétaire général de la Ligue ; A. Delanne, ami d'Allan Kardec et père de M. Gabriel Delanne ; P.-G. Leymarie et A. Vautier. Les premières réunions eurent lieu chez M. A. Delanne et pendant les quatre premières années, la Ligue eut son siège social chez M. P.-G. Leymarie, qui faisait le recouvrement des cotisations, tandis que Mme Leymarie tenait la comptabilité : tout cela gratuitement. En même temps, M. Leymarie, par la *Revue Spirite*, faisait appel aux spirites du monde entier, qui furent ainsi, on peut le dire, les premiers pionniers de cette Ligue qui devait devenir la Ligue française de l'Enseignement et peu à peu une véritable puissance intellectuelle dans l'Etat ».

Petites Informations.

⁂ Le *Reformador* de Rio-Janeiro public le rapport presenté par la Direction de la **Federaçao Espirita Brazileira**, sur le développement de l'Association en 1903. Il en résulte qu'au cours de l'année dernière, le nombre des membres de la Féderation s'est élevé de 366 à 512 dans les provinces et de 120 à 169 dans la capitale du Brésil. La Fédération s'est établie dans un siège nouveau et plus commode.

⁂ Le 18 juillet, à la séance de l'Académie des sciences, M. Jean Becquerel présente une note sur la radio-activité des sources de **rayons N et N'**. Il montre que ces rayons sont composés de 3 éléments, dont deux subissent une action du champ magnétique et sont semblables aux rayons A et B du radium. Ces expériences, qui établissent la radio-activité de tout être étiré ou comprimé, ainsi que des centres nerveux,

donnent une extension plus grande aux phénomènes de radio-activité.

⁂ **Mme Eusapia Paladino**, qui vient de terminer une série de séances intéressantes données à un groupe de savants et d'autres personnes distinguées, à Rome, se rendra bientôt à Valence (France), où elle sera étudiée par un autre groupe de psychistes, dont font partie le comte de Rochas, le comte Arnaud de Gramont, M. de Fontenay, etc., et qui s'efforcera surtout d'obtenir des phénomènes de matérialisation.



Le Gérant : Amédée Palmier

Imprimerie de la *Revue* (C. Vesme). — Paris. 6, Rue Saulnier.